



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - DION Michel – ORVOEN Véronique - HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande – GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy – CANTIE René

**formant la majorité des membres en exercice.**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

Date de convocation : 14 février 2014

Marie-Pierre RIVIERE est nommée secrétaire de séance.

Objet  
**RAPPORT DE LA  
DELEGATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
AU MAIRE**

Monsieur Le Maire rend compte de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales

Nombre de Conseillers  
En exercice :..... 29  
Nombre de présents :.....29  
Nombre de votants : .....29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

**CONCESSIONS CIMETIERES/COLUMBARIUM**  
**Du 22 octobre 2013 au 10 février 2014**

CONCESSION DE TERRAIN		
Nombre d'années	Tarif	Nombre de concessions
2 m <sup>2</sup> 15 ans	86 €	3
2 m <sup>2</sup> 30 ans	172 €	2
4 m <sup>2</sup> 15 ans	172 €	5
4 m <sup>2</sup> 30 ans	344 €	4
COLUMBARIUM		
Case (2 urnes) 10 ans	171 €	
Case (2 urnes) 15 ans	257 €	
Case (2 urnes) 30 ans	514 €	
Case (4 urnes) 10 ans	257 €	
Case (4 urnes) 15 ans	386 €	
Case (4 urnes) 30 ans	772 €	

**REMBOURSEMENTS SINISTRES**

Remboursement pour une porte vitrée de la balayeuse	1 184,41 €
Remboursement d'un panneau de signalisation à l'entrée de Pouldohan	303,27 €
Remboursement des frais suite à une fuite de fuel dans le réseau d'eaux pluviales rue des Aubépines	2 067,30 €
Remboursement de la réparation du vitrail n° 17 à l'église du bourg	349,24 €

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 24 février 2014  
LE MAIRE  
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140225-DE1421029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2014  
Publication : 25/02/2014